# LA GAZETTE DE VAUNAC



#### Le printemps fait son retour!

Spring has arrived!

<u>Town Hall:</u> Open to the public: Monday - Tuesday - Thursday and Friday from 9am to 12pm. <u>™</u>05 53 55 03 88

> Mel: <u>mairie.vaunac@wanadoo.fr</u> Site: <u>www.vaunac.fr</u>

Chères Vaunacoises, chers Vaunacois,

Au mois de mai, fais ce qu'il te plaît! Et bien nenni pour 2021. Ce dicton me semble plutôt chahuté par les évènements, évènements toujours présents dus à la crise sanitaire du COVID. Malgré cela, le printemps est bien au rendez-vous. La nature revit. Le chant des oiseaux manifeste leur joie, les fleurs égayent nos jardins, nos maisons respirent et devant tant de merveilles nous semblons renaître également.



Aussi gardons confiance et le bout du tunnel ne tardera pas à montrer le bout de son nez.

#### LE MOT DU MAIRE

Que cette période est dure pour tous, pour vous et pour nous à la mairie. Il nous faut attendre les ordres et contre-ordres sans arrêt. Monsieur le préfet se plaît à nous envoyer des informations au compte-gouttes le vendredi soir à 20h00. Dans le programme « allez vers » nous avions à fournir une liste des personnes de plus de 75 ans ayant des problèmes de mobilité, personnes peu nombreuses sur la commune puisque étaient exclues les personnes en fauteuil roulant et celles pouvant être conduites par de la famille ou des amis.

J'ai eu très mauvaise conscience de voir partir dans un bus de douze places, douze personnes alors que le Préfet nous avait demandés de respecter les consignes de sécurité. Certains, sur le canton, sont allés à Nontron, d'autres à Excideuil, d'autres à Lanouaille. Mais il n'y a toujours pas de centre de vaccination à Thiviers malgré les efforts déployés. Il y a toujours deux poids deux mesures.

Un jour on nous dit de ne pas porter de masques et quelques jours après les masques sont obligatoires. Un jour on nous dit vaccination pour tous mais le lendemain on nous donne des conditions d'âge à respecter. Un jour on nous dit qu'on aura le choix des vaccins et peu de jours après on nous impose l'AstraZeneca.

Par contre, ce qu'il y a de sûr c'est que vous devez prendre soin de vous! Portez le masque lors de vos sorties, respectez les distances, limitez vos sorties et pas de regroupement.

Bientôt, à en croire les scientifiques et hommes politiques (sceptiques), vous pourrez retrouver une vie normale. Dans nos campagnes, nous sommes assez protégés mais dans nos centres urbains, la plupart veulent tout avoir de suite et surtout faire la fête car à vingt ans on s'amuse.

Ces nouvelles générations n'ont pas l'esprit de sacrifice que les anciens ont : que deviendrait-on si une nouvelle guerre éclatait ? et pourtant la COVID-19 est bien une guerre qu'il faut mener, la gagnera-t-on ?

Le Maire, Jean-Claude JUGE.

Dear Vaunacoises, Dear Vaunacois,

In May, do what you want! Well nay for 2021. This saying seems to me rather heckled by events; events still present due to the health crisis of COVID. Despite this, spring is definitely here. Nature comes back to life. The song of the birds expressing their joy, the flowers brighten our gardens, our houses breathe and in front of so many wonders we also seem to be reborn.

So, let's stay positive and we will soon see light at the end of the tunnel.



#### A WORD FROM THE MAIRE

This period is hard for everyone, for you and also for us at the town hall. We have to wait for orders and counter orders all the time. M. Prefect happy to send us information drop by drop on Friday evening at 8:00 p.m.

In the "go to" program we had to provide a list of people over the age of 75 with mobility problems, not many in our village, since people in wheelchairs and those who can be driven by family or friends were excluded.

I had a very bad conscience to see twelve people leave on a twelve-seater bus when the Prefect had asked us to respect the safety instructions. Some in the district went to Nontron, others to Excideuil, others to Lanouaille. There is still no vaccination center in Thiviers despite the efforts made. There are always double standards.

One day we are told not to wear masks and a few days later the mask is mandatory. One day we are told vaccination for all but the next day we are given age requirements. One day we are told that we will have the choice of vaccines and a few days later we are forced to use AstraZeneca.

What is certain is that you have to take care of yourself! Wear the mask during your outings, respect the distances, limit your outings and no regrouping.

Soon, according to scientists and politicians (skeptics), you will be able to return to a normal life. In our countryside, we are fairly protected, but in our urban areas, most want to have everything right away and specially to party because at twenty life is about having fun.

This new generation do not have the spirit of sacrifice that the old ones do: what would become of us if a new war broke out? and yet COVID-19, a war that must be waged, will we win it?

The Mayor, Jean-Claude JUGE.

#### La boite à graines est arrivée au

#### Jardin Partagé !!!



Ce lundi après-midi, les élèves de l'école ont pu assister à la mise en place de la boite à graines conçue l'année dernière par les actuels élèves de CM1.

C'est Nicolas Desgraupes, le papa de Suzie, qui a réalisé la boite, et Michel Moreau, son grand-père, est gentiment venu l'installer au portail de l'école Maternelle.

C'est maintenant à vous, parents, habitants, amis, voisins de vous l'approprier en déposant ou en récupérant des graines et des plants apportés par d'autres amis-jardiniers.

Les enfants espèrent que leur boite aura un vif succès et permettra à tous de faire de beaux échanges.



Alors,

1 ,2,3... ...partez...échangez

et

jardinez !!!!!

#### L'ADRESSAGE

#### Les enjeux :

- Faciliter et accélérer l'accès aux soins et services à domicile
- Faciliter le déploiement de la fibre
- Faciliter et amplifier les livraisons à domicile des commandes effectuées

#### Comment avons-nous procédé:

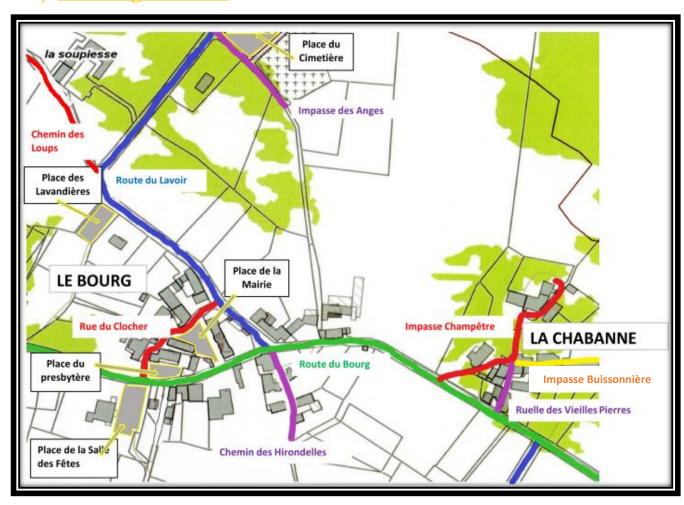
Création d'une commission composée d'habitants de la commune et des membres du conseil municipal,

Identification et nommage des voies,

Numérotation des habitations. Nous avons choisi la **Numérotation Métrique**, le numéro attribué au propriétaire représente la distance en mètre séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation.

Ceci permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante (plus de bis, plus de ter...)

#### 1) - Le bourg de Vaunac



Le nouveau libellé de votre adresse :

M. et Mme Jean-Pierre XXXXXXXX 185, rue du Clocher Lieu-dit « XXXXXXX » 24800 – Vaunac

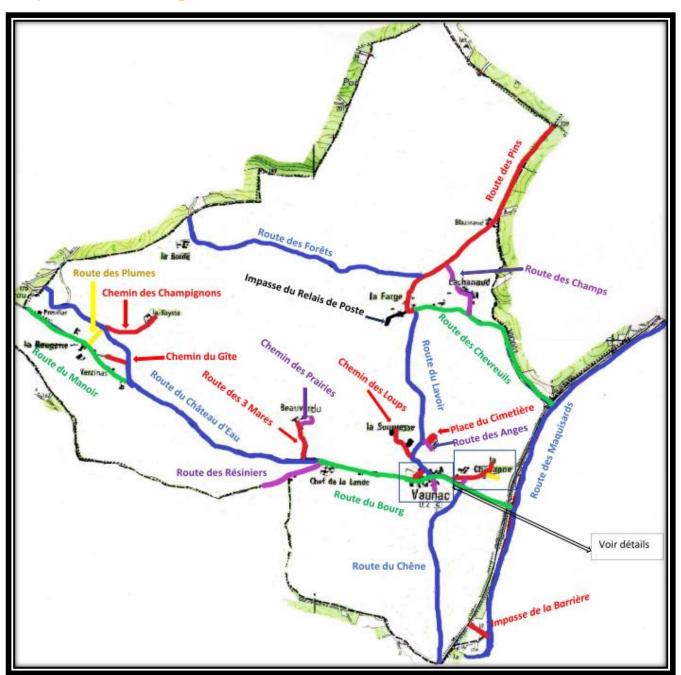
#### Le déroulement :

Le Numéro qui vous est attribué vous sera remis en Mairie avec le certificat d'adressage. Celui-ci vous servira pour transmettre vos nouvelles coordonnées à tous vos contacts (Administrations, assurances, banques etc...)

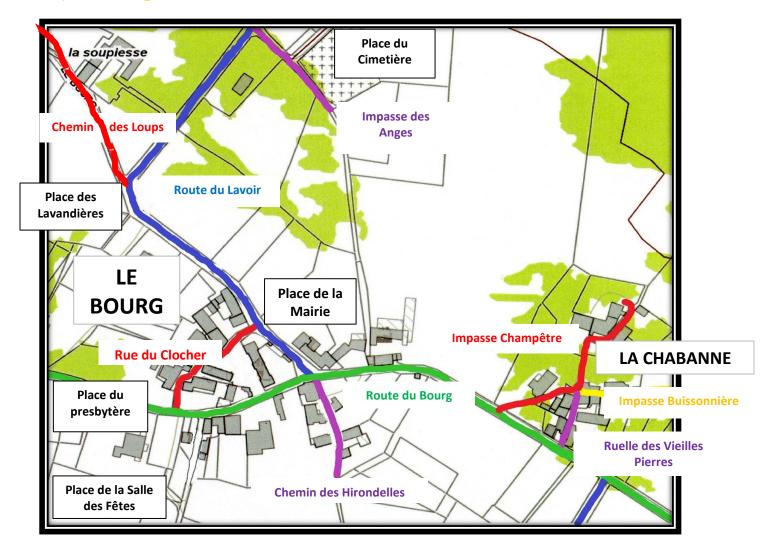
#### Quand?

Dès la fin de la réalisation de la pose des panneaux, pas avant la fin du troisième trimestre car nous avons quelques problèmes de livraison.

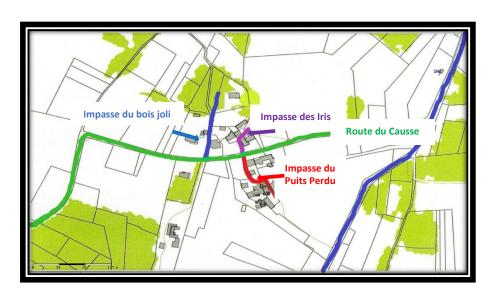
#### 2)- Carte côté bourg de Vaunac

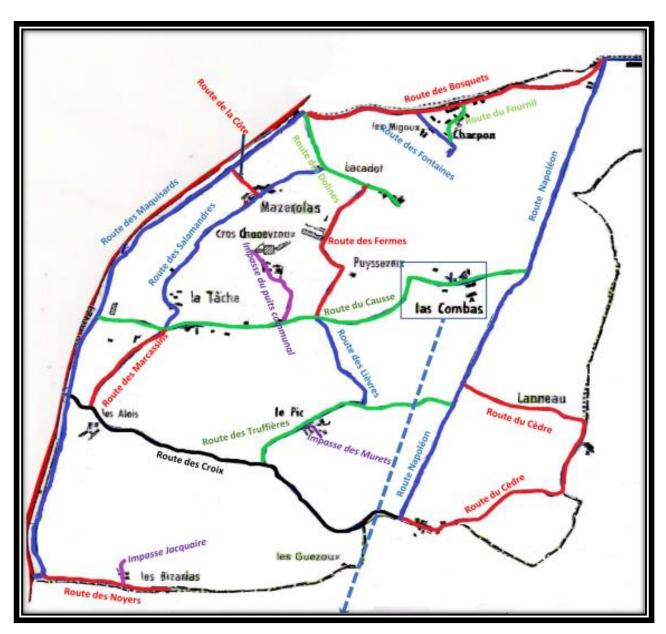


#### 3)- Le bourg et La Chabanne



#### 4) Détail de Lascombas





VOILA A QUOI VONT RESSEMBLER VOS PLAQUES DE RUES ET VOS NUMEROS D'HABITATIONS





\*\* Pour tout questionnement : s'adresser à la mairie !

\*\*Un glossaire a été inséré en page (13 – 14) vous expliquant les sigles, abréviations, ...

#### 1- Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Avec plus de la moitié des agriculteurs ayant plus de 55 ans, la transmission des exploitations est un enjeu stratégique pour notre communauté de communes Périgord-Limousin, mais aussi au niveau national.

Ainsi, pour assurer cette mission de service public, les Chambres d'agriculture ont développé un outil, le « **Répertoire – Départ - Installation »**, accessible à tous : www.repertoireinstallation.com

Pour aller plus loin, la communauté de communes Périgord-Limousin, la Chambre d'agriculture de la Dordogne et le CRDA (création dynamique agricole) Périgord Vert ont mis en place un comité local installation-transmission (CLIT) en partenariat avec la MSA, la commission cantonale du secteur et la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural). Ce CLIT a pour objectif de mener plusieurs actions pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur notre territoire (entretien personnalisé, mise en place de plan d'accompagnement, valorisation des exploitations auprès de porteur de projet...).

Une conseillère de la Chambre d'agriculture, Sandrine ROSSIGNOL, assure cet accompagnement personnalisé à la transmission d'exploitations agricoles sur notre territoire :

#### Sandrine ROSSIGNOL: 06.81.87.02.73 - sandrine.rossignol@dordogne.chambagri.fr

Vous êtes agriculteur (trice) et avez plus de 55 ans, n'hésitez pas à la contacter!

Tout ceci est présenté sur notre site internet en allant sur <u>www.perigord-limousin.fr</u> dans l'onglet Nos services au quotidien, puis sur la page Agriculture, à la rubrique Transmission reprises des exploitations agricoles en Périgord-Limousin.

#### 2- Le Géoportail de l'urbanisme

Les documents d'urbanisme (cartes communales et PLU) des 22 communes de la Communauté de communes Périgord-Limousin sont désormais accessibles à tous, sur Internet, via un nouvel outil, le **Géoportail de l'urbanisme**.

C'est le site national qui rend les documents d'urbanisme publics et accessibles à tous les citoyens. Il prend la forme d'un portail cartographique dédié à l'urbanisme.

Vous pouvez consulter ce portail cartographique directement centré sur notre Communauté de communes en copiant le lien suivant :

#### https://www.geoportail-

<u>urbanisme.gouv.fr/map/#tile=4&lon=0.8692567026367212&lat=45.443931722273135&zoom=11&mlon=0.853569&mlat=45.462057&scot\_=0:0.8&screensizestate=normal</u>

Tout ceci est présenté sur notre site internet ou en allant sur <u>www.perigord-limousin.fr</u> dans l'onglet Nos services au quotidien, puis sur la page Urbanisme, à la rubrique Documents d'urbanisme en ligne.

#### Karine POUYADOU

Pôle Développement et Urbanisme

Communauté de Communes Périgord-Limousin - 3 place de la République - 24800 THIVIERS

Tél.: 05 53 62 28 22 - En télétravail >> 06 30 55 42 99

#### ELABORATION DU PLUI Périgord – Limousin

#### Pourquoi un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)?

Un PLU est un document d'urbanisme qui, en tenant compte du fonctionnement et des enjeux d'un territoire, construit un projet de développement durable en créant des règles d'utilisation du sol.

Ainsi, l'intercommunalité apparaît comme une échelle adaptée pour établir les meilleures mesures en adéquation avec les enjeux du territoire permettant ainsi de valoriser les richesses et les particularités de chaque village et de renforcer la complémentarité des communes.

Le PLUI planifie donc l'aménagement du territoire à l'échelle du bassin de vie. C'est pourquoi la Communauté de Communes Périgord – Limousin a lancé la procédure pour l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Il remplacera donc, la carte communale en vigueur depuis 2012 sur VAUNAC et plus concrètement nous indiquera les zones constructibles ou non.

#### Une équipe de travail :

Le bureau d'étude HLC a été retenu comme mandataire à l'élaboration du PLUI et s'appuiera sur une équipe composée d'un groupement de petits bureaux d'études indépendants, localisés en Dordogne ou en Gironde.

De plus, différents organismes publics tels que les services de l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires, l'Agence de l'Eau, etc... ainsi que des partenaires comme CAUE, ATD, SOLIHA, Syndicats de rivières, SAFER, etc... seront associés à l'élaboration du PLUI.

#### Les différentes attentes :

L'élaboration du PLUI permettra de répondre à certaines attentes et enjeux du territoire de la Communauté de Communes Périgord – Limousin tels que :

- Stratégie foncière et vitalité rurale
- Réhabilitation du bâti et réinvestissement des friches
- Répondre au cadre règlementaire national, régional et local
- Protection du patrimoine
- Préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux

#### Les échéances:

Dans la mise en place d'un document d'urbanisme tel qu'un PLUI, une procédure précise doit être suivie.

Ainsi, l'année 2021 sera consacrée à l'élaboration d'un diagnostic sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes permettant, grâce aux différents entretiens avec les communes, l'analyse de tous les documents déjà existants, les réunions publiques, etc..., de faire émerger les enjeux du territoire.

Dès 2022, l'élaboration d'un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) débutera, permettant de hiérarchiser les enjeux, de définir les orientations du territoire et de proposer différents scénarios.

L'objectif de la collectivité est de rendre effectif ce nouveau document d'urbanisme pour 2025. Ainsi, différentes réunions publiques permettront aux usagers de s'informer quant à l'avancée de l'élaboration du PLUI. De plus, des enquêtes publiques auront lieu afin que chacun puisse faire part de ses observations, ses questions, son avis avant le vote et la mise en œuvre des nouvelles règles. Nous vous invitons donc à y participer largement.

#### URBANISME & PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Communauté de Communes Périgord-Limousin 3 place de la République - 24800 THIVIERS Tél. : 05 53 62 28 22 - En télétravail >> 06 30 55 42 99





www.perigord-limousin.fr

Ce guide méthodologique est conçu pour aider les particuliers à réaliser leur projet de construction ou réhabilitation de logement et à l'intégrer dans le paysage de notre territoire. L'idéal est de le distribuer dès le début de la conception de leur projet. Un outil numérique complémentaire nommé l'Album des Territoires est accessible en ligne : <a href="http://album-des-territoires.cauedordogne.com/#3/portrait">http://album-des-territoires.cauedordogne.com/#3/portrait</a>

Tous les liens et toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Communauté de communes Périgord-Limousin à la rubrique "Nos services au quotidien / Urbanisme" : <a href="https://www.perigord-limousin.fr/vos-demarches-au-quotidien/urbanisme/album-de-territoire/">https://www.perigord-limousin.fr/vos-demarches-au-quotidien/urbanisme/album-de-territoire/</a>



Cette brochure est également à destination du grand public. Elle présente la démarche et le projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes.

Toutes les informations sur le site internet de la Communauté de communes à la rubrique "Nos services au quotidien / PCAET".

Guide méthodologique pour vous aider à construire et Brochure PCAET à votre disposition en Mairie.

#### GLOSSAIRE ACRONYMES (liste ouverte et évolutive)

AFAFE: Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental

**AMF**: Association des Maires de France

**ANAH**: Agence **n**ationale de l'habitat

ANSSI: Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

**ATD**: Agence Technique Départementale

**CCID**: Commission communale des impôts directs

CDAD: Conseil départemental de l'accès au droit

CDAS: Comité départemental d'action sociale

**CFE**: Cotisation foncière des entreprises

**CIA**: Complément indemnitaire annuel

CIAS: Centre intercommunal d'action sociale

**CLECT**: Commission locale d'évaluation des charges transférées

**CLIT**: Comité local installation-transmission

**CNFPT**: Centre national de la fonction publique territoriale

**COPIL**: Comité de pilotage

**CRDA**: Création dynamique agricole

DAE: Défibrillateur automatisé externe

**DETR**: Dotation d'équipement des territoires ruraux

**DFCI**: Défense de la forêt contre l'incendie

**DGF**: Dotation globale de fonctionnement

**DGFIP**: Direction générale des finances publiques

**EPF**: Etablissement public foncier

FPIC: Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales

**FPT**: Fonction publique territoriale

**GEMAPI**: Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

IAT: Indemnité d'administration et de technicité

**IFSE**: Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise

**IFTS**: Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

IRL : Indice de référence des loyers

**MAM**: Maison d'assistants maternels

MFR: Maison familiale et rurale

**NBI**: Nouvelle bonification indiciaire

PDIPR: Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

PLUI: Plan local d'urbanisme intercommunal

RGPD: Règlement général sur la protection des données

**RIFSEP**: Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat (Régime indemnitaire, fonction, sujétions, expertise, engagement professionnel)

RPC: Regroupement Pédagogique Communal

RPI: Regroupement pédagogique intercommunal

RPQS: Rapport sur le prix et la qualité du service

SAFER: Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

**SATESE**: Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration

**SCOT**: Schéma de cohérence territoriale

SDE24 : Syndicat départemental d'énergie de la Dordogne

SDIS: Service départemental d'incendie et de secours

**SIAEP**: Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable

**SMDE**: Syndicat mixte des eaux de la Dordogne

**SMCTOM**: Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du secteur de *Thiviers*.

**SMOSST**: Syndicat mixte d'organisation et de sécurisation scolaire de Thiviers

**SPANC**: Service public d'assainissement non collectif

TAP: Temps d'activité périscolaire

**TEOM**: Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

**UDAP**: Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

ZAE: Zone d'activité économique



#### LA GESTION DE L'EAU SUR NOTRE COMMUNE

Élément vital de notre vie, l'eau nous est précieuse et doit faire l'objet de notre préoccupation quotidienne. A ce titre, nous souhaitons vous apporter quelques informations utiles sur la gestion des abonnés de la commune.

En fonction de votre situation géographique, l'approvisionnement est différent, de même que le mandataire de gestion. La limite est matérialisée par la route nationale 21 :

- Si votre propriété est située à l'est de la RN21, vous êtes raccordé à la source de Glane et c'est le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en 'Eau Potable) de la vallée de l'Isle qui en assure la gestion. Ce syndicat adhère à la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE24). Un membre du Conseil municipal est délégué. Le prestataire de service est la société AGUR.
- Si votre propriété est située à l'ouest de la RN21, vous êtes raccordé à la Chapelle-Faucher Cantillac et c'est le SIAEP de La Chapelle-Faucher Cantillac qui en assure la gestion. Deux membres du Conseil Municipal représentent la commune. Le prestataire de service est la société SOGEDO.

Cette année, nous avons procédé à une harmonisation du prix du m3 d'eau. Grâce à une baisse au niveau du SIAEP de la vallée de l'Isle et une stagnation sur celui de La Chapelle-Faucher Cantillac.

Vous trouverez sur vos factures toutes les informations vous concernant, y compris les numéros utiles en cas de fuite ou autres problèmes. Nous vous les rappelons ici :

**SOGEDO**: Agence de Brantôme, téléphone de dépannage: 05.53.30.21.98

AGUR: téléphone 09.69.39.40.00

Les images ci-dessous vous montrent quelques exemples de compteurs que vous pouvez trouver actuellement. Vous pouvez consulter le détail des différentes indications de ces compteurs sur le site de la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE24), onglet « Infos Utiles », « Branchement »

Modèle de compteur ancien type « Le rural » Modèle de compteur récent "Invensys" :

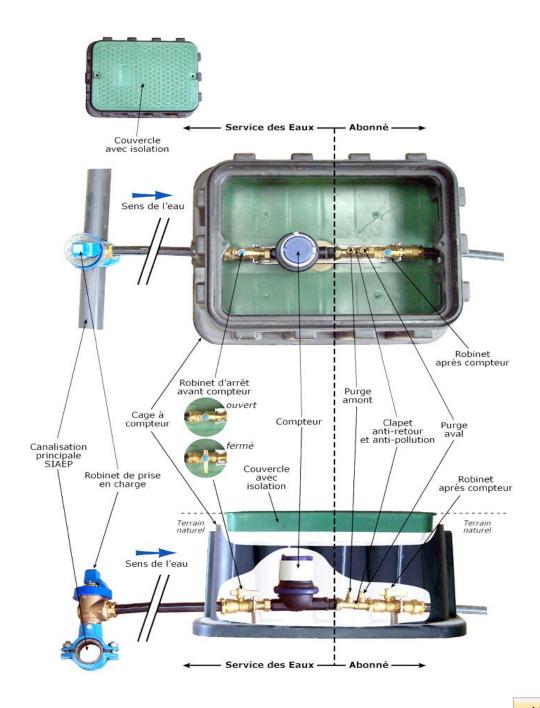




#### Modèle de compteur avec émetteur radio :



L'image qui suit vous décrit avec précision les parties service des eaux et abonné de votre branchement à l'eau potable. Cela peut vous être très utile, notamment, en cas de fuite.

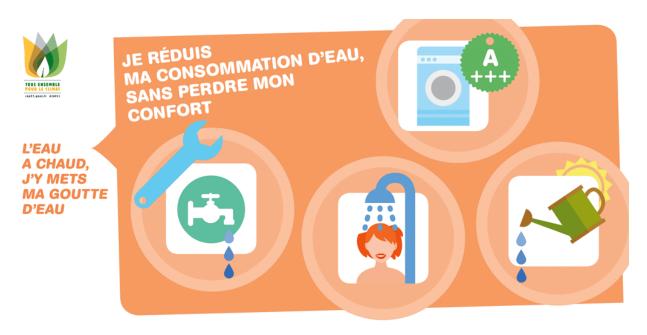


#### L'EAU SOURCE DE VIE. (Centre d'information de l'eau)

Le réchauffement climatique impacte les eaux de notre Terre. Leur qualité et leur quantité sont en danger. La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons, chacun, au quotidien, agir pour tenter de changer les choses et préserver notre ressource en eau.

Êtes-vous décidés à adapter votre mode de vie et à adopter quelques solutions simples ? Prêts à agir pour l'eau ? Comment mieux utiliser l'eau ? Voici quelques éco gestes simples et efficaces pour contribuer à la longévité de notre si précieux liquide.

#### Une utilisation sobre sans perdre son confort



#### **ZER'EAU GASPILLAGE**

Quelques bons réflexes éco responsables participent à préserver des quantités importantes d'eau. Pensez aux stop-douches, mitigeurs thermostatiques, chasses d'eau économiques, systèmes de récupération d'eau de pluie, etc. pour éviter la surconsommation et préserver nos ressources naturelles.

- Chasser les fuites d'eau : un robinet qui goutte fait perdre 35 000 litres d'eau par an, une fuite de chasse d'eau fait perdre 220 000 litres d'eau par an.
- **Prendre une douche** en 4 minutes et oublier le bain : une économie de 130 litres d'eau à chaque douche.
- Arroser « à la fraîche » et économiser 6 litres d'eau par m² arrosé.
- Poser un régulateur sur ses robinets et un mécanisme WC à double commandes : économie de 35 000 litres d'eau par an.
- Choisir des appareils électroménagers peu gourmands en eau. Privilégiez un lave-linge et un lave-vaisselle classe A+++ à ne faire tourner que complètement rempli pour économiser 35 à 60 litres d'eau par lavage.
- Récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes, son jardin ou laver sa voiture.

#### Rejeter moins de produits chimiques en utilisant l'eau



#### **ZER'EAU POLLUTION**

- **Jeter ses détritus dans une poubelle publique :** Halte aux mégots dans les caniveaux ou jetés du télésiège, 1 mégot = 500 Litres d'eau polluée.
- Bien penser que : éviers et toilettes ne sont pas des poubelles : Huiles de vidange ou ménagères, peintures, solvants... nuisent aux bactéries qui dépolluent les eaux usées. Lingettes et médicaments contiennent des produits chimiques qui se retrouveront dans les eaux usées.
- Utiliser des engrais et des désherbants biologiques dans mon jardin pour ne pas polluer les rivières et les nappes phréatiques à proximité
- Réduire les doses de détergents : une maison brille tout autant avec des nettoyants ménagers biodégradables !

#### CONSOMMER AVEC DISCERNEMENT



#### Le saviez-vous?

Les aliments contiennent de l'eau et nous « mangeons » plus d'eau que nous n'en buvons.

- 1 kg de sucre de canne = 1 700 litres d'eau
- 1 kg de sucre de betterave = 900 litres d'eau
- 1 tasse de café = 132 litres d'eau
- 1 tasse de thé = 27 litres d'eau
- 1 hamburger = 2 900 litres d'eau
- 1 pizza Margarita = 1 200 litres d'eau
- 100 g de bœuf = 1 500 litres d'eau
- 100 g poulet = 430 litres d'eau
- 1 kg pâtes = 1 849 litres d'eau
- 1 kg pommes de terre = 287 litres d'eau

Ne plus jeter chacun 20 kg d'aliments encore consommables par an, c'est ne plus gaspiller l'eau qui a servi à les produire.

Un produit importé peut participer à la pénurie d'eau subie par la population du pays producteur

- Un jean en coton = 9 900 litres d'eau
- 1 kg d'oranges = 560 litres d'eau

Privilégier l'eau du robinet à l'eau en bouteille : sachant qu'il faut 1,5 litre pour produire une bouteille en plastique vide d'un litre d'eau et le processus d'embouteillage est lui-même grand consommateur d'eau. 1 litre d'eau embouteillée requiert environ 2 à 3 litres d'eau supplémentaires...

Préférer l'eau du robinet, c'est aussi plus écologique que d'utiliser des bouteilles d'eau.

Les savoir-faire des métiers de l'eau répondent au dérèglement climatique



Le changement climatique a un impact sur notre environnement physique et biologique, avec pour conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones, sécheresse, submersion marine), des écosystèmes perturbés (espèces menacées), des productions agricoles en baisse et davantage de risques sanitaires. Ces phénomènes sont étroitement liés au cycle de l'eau, c'est pourquoi il est essentiel d'organiser la gestion de l'eau pour répondre efficacement à nos différents besoins socio-économiques.

#### Gestion intelligente de l'eau

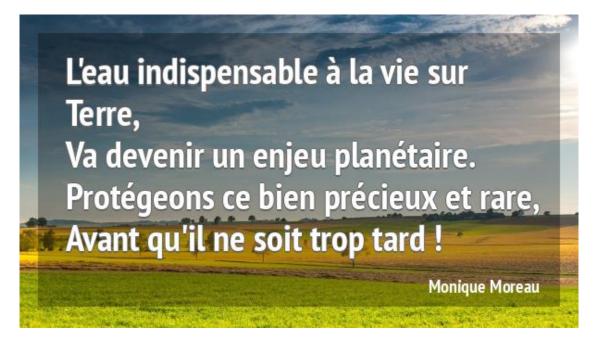
- Capteurs pour localiser les fuites en temps réel dans les canalisations.
- Outils de surveillance en temps réel des polluants dans les eaux souterraines.
- Recyclage des eaux usées pour produire des types d'eau adapté s à différentes utilisations, notamment l'irrigation agricole.
- Gestion des eaux pluviales pour réduire les inondations.
- Utilisation 2 fois de l'eau potable : pour la boisson et l'hygiène puis pour les nettoyages urbains ou besoins industriels.
- Dessalement de l'eau de mer pour faire face à de fortes inégalités dans la répartition des ressources.

#### Infrastructures durables

- Équipements intelligents pour des travaux sans tranchées.
- Nouvelle génération de membranes ultra fines pour filtrer l'eau potable ou recycler les eaux usées urbaines.
- Autosuffisance énergétique et réduction des empreintes environnementales.

#### Ressource circulaire et production d'énergies renouvelables

- Production de biogaz avec la matière organique des eaux usées pour l'autonomie énergétique des usines de traitement.
- Utilisation des eaux usées pour chauffer ou refroidir les bâtiments.
- Traitement écologique par phytoépuration (épuration par les plantes) des eaux usées.
   Production de bio matières à partir des résidus des eaux usées, pour fabriquer des produits plastiques.



#### **GEL DES CANALISATIONS**

Des conditions climatiques imprévisibles et exceptionnelles peuvent entraîner des dommages importants à l'intérieur des habitations, et une perte de jouissance du bien loué.

#### **QUI DOIT PROCEDER AUX REPARATIONS?**

Lorsque le gel est considéré comme un cas de force majeure, sans faute aucune du locataire, le bailleur est tenu de réparer les dommages causés par le gel. Si les réparations sont sur les parties communes d'un immeuble en copropriété, c'est au syndicat des copropriétaires de réparer. Le locataire doit user de la chose louée en bon père de famille, et doit donc avoir pris toutes les précautions utiles pour éviter que ne survienne le dommage : maintien d'un chauffage minimum, calfeutrage des canalisations. A défaut, sa responsabilité peut être engagée (Cass.Civ.III. :25.6.69 et Cass.Civ. :18.10.89).

#### **QUELLE EST LA PROCEDURE A SUIVRE POUR OBTENIR REPARATION?**

Si le bailleur n'exécute pas son obligation de réparation, le locataire ne peut se substituer au propriétaire sans son accord, ou sans autorisation de justice lui permettant d'exécuter les travaux et en faire ensuite supporter le coût au bailleur (Cass. Civ.III 7.2.90 et Cass. Civ. III 20.3.91).

Seul le caractère urgent des réparations pourrait permettre au locataire de faire les travaux sans mise en demeure préalable et sans autorisation judiciaire. Le caractère urgent et indispensable est apprécié souverainement par le juge, il est donc aléatoire d'agir sur ce fondement. Il reste toujours, en cas d'urgence, la possibilité d'obtenir rapidement un titre exécutoire pour obtenir réparation de la part du bailleur, par une procédure de référé d'heure à heure.

#### PEUT-IL Y AVOIR RESILIATION DU BAIL OU DIMINUTION DU PRIX ?

L'article 1722 du Code Civil dispose que : « Si pendant la durée du bail, la chose est détruite en totalité par cas fortuit, le bail est résilié de plein droit ; si elle n'est détruite qu'en partie, le preneur peut, suivant les circonstances, demander ou une diminution du prix, ou la résiliation même du bail. Dans l'un ou l'autre cas, il n'y a lieu à aucun dédommagement. »

Il convient de rester très prudent lorsque l'on veut utiliser ces notions de perte partielle ou totale. Bien que l'impossibilité de jouir du logement conformément à sa destination puisse s'analyser en une perte totale, des jurisprudences anciennes considèrent qu'en cas d'impossibilité de jouissance temporaire et « équitable », il ne peut être question de résiliation du bail, mais seulement de diminution du prix.

En effet, une perte partielle, caractérisée par une diminution de l'usage des lieux pourrait être invoquée et entraîner soit une réduction du prix, soit une résiliation du bail, amiable ou judiciaire. La perte partielle n'entraîne la résiliation du bail que si le juge l'estime assez considérable pour rendre impossible la jouissance des lieux loués.

#### QUAND LE RECOURS AUPRES DE L'ASSUREUR « ASSURANCE-HABITATION » EST-IL POSSIBLE ?

Le locataire peut faire appel à son assurance en cas de dégâts des eaux suite au gel des canalisations. En tout état de cause, il convient de se reporter au contrat d'assurance, car il faut une clause expresse en sus de la couverture dégâts des eaux, clause d'extension au risque de gel des canalisations et de la chaudière dans le contrat. Seule la présence de ces clauses d'extension permet au locataire de faire appel à son assureur. Les dommages couverts peuvent être ceux causés soit aux voisins, soit aux biens assurés, et de façon exceptionnelle les dégâts causés aux canalisations ou chaudières. (Source : ANIL)





# Les Missions Locales au coeur du plan #1jeune1solution



Accompagner les jeunes à entrer dans la vie professionnelle.

#### Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant

(pour les contrats signés entre le 1er juillet 2020 et le 31 mars 2021)

5 000€

8 000€

- de 18 ans

+ de 18 ans



#### Jusqu'à 4 000€ de compensation de charges

Aide attribuée pour tout jeune de -26 ans recruté entre août 2020 et fin mars 2021 (contrats de plus de 3 mois)

#### Contrats aidés supplémentaires



#### Contrat Initiative Emploi (CIE)

Facilite l'accès durable à l'emploi des jeunes -26 ans grâce à une aide financière pour l'employeur du secteur marchand : grandes entreprises, PME, TPE



#### Parcours Emploi Compétences (PEC)

Tryptique emploi-formation-accompagnement dans le secteur non marchand : associations, branches professionnelles, acteurs institutionnels



#### Emplois Francs +

Aides dédiées pour le recrutement, entre le 15/10/2020 et le 31/03/2021, d'un jeune de - de 26 ans résidant en Quartier Politique de la Ville (QPV) Orienter et former les jeunes.



#### Mobilisation de tous les dispositifs adaptés aux jeunes

Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales



#### Garantie Jeunes

9 à 18 mois d'accompagnement collectif et individualisé, assortis d'une allocation



#### Missions de Service Civique

Missions d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, dans des associations ou des collectivités, en France ou à l'étranger, avec indemnisation mensuelle prise en charge par l'Etat



#### Accompagnement adapté aux jeunes de 16 à 18 ans

Des phases de remobilisation et de formation, dont la Promo 16-18



#### Nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes

proposées aux jeunes sans qualification

Màj 19/02/2021

Retrouvez la Mission Locale sur son site Internet, sur Facebook et sur Instagram!



#### c.fraux@missionlocalehautperigord.fr

Standard: 05 53 52 59 91 - Mobile: 06 09 60 76 56

Rue Henri Saumande 24800 Thiviers

https://missionlocalehautperigord.fr

#### Quelques solutions pour les jeunes particulièrement exposés par les contraintes sanitaires actuelles :

Un temps d'écoute et de dialogue a été créé grâce aux « promeneurs du Net » dont Fanny Lada (responsable espace jeunes) est la référente ainsi qu'un temps en présentiel et téléphonique mis en place après les vacances de printemps les mercredis matin à La Coquille et Thiviers en alternance.

Le site « Promeneurs du Net » est une présence sur les réseaux sociaux afin :

- d'avoir une vraie identité sur les réseaux sociaux
- de pouvoir répondre aux difficultés et attentes des jeunes
- d'écouter, conseiller, soutenir : les Promeneurs du Net, c'est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet
- de parler le même langage que celui des jeunes et ainsi pouvoir les accompagner, créer et maintenir du lien entre la vie numérique et la vie réelle

I1permet aux professionnels de la jeunesse d'intervenir.

« dans la rue numérique » pour y assurer une présence éducative auprès des jeunes.

De plus un dispositif régional « Rebond jeunes » pour département de la Dordogne est mis en place.

distribution La fait actuellement depuis un peu plus d'un mois sur plusieurs points

- PERIGUEUX CIJ
- BERGERAC et Association de l'accueil
- SARLAT Résidence jeune habitat
- NONTRON: Epicerie solidaire
- THENON Centre social

La procédure d'inscription est simple. Il suffit que le jeune s'inscrive sur Cagette.net.

La demande de renseignement se



fait via l'adresse mail rebondjeunes24@gmail.com

#### **INFO SANTE**

Pour joindre les pharmacies de garde veuillez composer le 3232 ou 3237.fr (par internet).

Pour joindre un médecin le week-end: 15

Pour un dentiste : 0553085308 (Internet : www.oncd-24.fr)

#### LA MALADIE DE LYME





#### LA MALADIE DE LYME (suite)

#### J'identifie les situations à risque

#### OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES?

Les tiques sont répandues partout en France en dessous de 1500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies et les parcs forestiers ou urbains.







#### OUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

#### Les amateurs d'activités « nature » :

promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.







#### À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM?



Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

#### **J'apprends** à me protéger

#### COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne ou en forêt, dans la nature, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements en respectant le mode d'emploi » et les précautions.







#### COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leurs piqûres ne font pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques. N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux).

#### LA MALADIE DE LYME (suite et fin)

#### QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE?

#### COMMENT RETIRER UNE TIQUE?

- Ne mettre aucun produit sur la tique.
- Ne pas tenter de la retirer avec les ongles.

ET



Utiliser une pince fine : saisir la tique à la base sans l'écraser et tirer vers le haut sans tourner. Ou





Après avoir enlevé la tique, désinfecter la peau avec un antiseptique.

Utiliser un tire-tique : saisir fermement la tique à sa base sans l'écraser. Tourner et tirer doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.



Après avoir enlevé la tique désinfecter la peau avec un antiseptique.

#### Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, je surveille la zone piquée, et si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle apparaît dans le mois suivant la piqûre, je dois consulter rapidement un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

### Ce qu'il faut retenir

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Les moustiques sont les vecteurs les plus connus, mais il en existe d'autres, comme les tiques, les mouches, les puces, etc.

#### POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

- Avant une activité en nature :
  - Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs.
- Après une activité en nature :
  - J'inspecte soigneusement mon corps.
- Après avoir été piqué par une tique :

Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

En cas de doute, parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.

#### Un petit geste pour la biodiversité

Utiliser le paillage dans son jardin et \ ou son potager

Le paillage est une technique de plus en plus utilisée au jardin et au potager tant elle est bénéfique pour le sol et les plantes. Il présente de nombreux avantages mais pour cela il convient de bien l'utiliser.

#### Les avantages du paillage

Le paillage des surfaces de terre nue, entre les plantes d'un massif ou d'un potager, mais également au pied des arbres, arbustes ou haies, offre de nombreux atouts :

- Il limite le développement des herbes indésirables. Pour plus d'efficacité, prenez le temps de nettoyer la surface avant d'étaler votre paillis.
- Il freine l'évaporation et permet de garder l'humidité aux pieds des plantations. Cela permet donc d'économiser l'eau en été et de limiter les arrosages.
- Il favorise la régulation thermique du sol en protégeant les racines des plantes de la chaleur en été, du froid et des gelées en hiver.
- Il peut aussi enrichir le sol en éléments nutritifs. En effet, le paillis d'origine organique, en se décomposant, va libérer progressivement dans le sol différents nutriments favorables à la croissance des plantes.
- Il permet au sol de conserver une bonne structure, de réduire l'érosion en surface, et empêche la formation de « croûte de battance » qui freine la pénétration de l'eau dans le sol.
- Il apporte une finition soignée et esthétique à votre jardin. Vous pouvez combiner différents types de paillages pour donner différents effets décoratifs.

#### Les différents types de paillage

On distingue essentiellement deux types de paillis : les paillis organiques et les paillis d'origine minérale.

• Les paillis organiques vendus dans le commerce



Vous trouverez en jardinerie une multitude de paillis organiques: écorce de pin, paille de chanvre, de blé, de lin, copeaux de bois, cosses de cacao, .... Chacun d'entre eux ayant une teinte ou un aspect différent, ils présentent un intérêt esthétique intéressant.

Néanmoins, pour que le paillage soit efficace, il faut en mettre une bonne épaisseur. De plus, comme le paillage organique se décompose, il convient donc d'en rajouter 1 à 2 fois par an.

Cette solution présente donc un coût qui peut se révéler assez important suivant la taille de son jardin.

• Les paillis organiques issus de son jardin

La solution la plus économique et naturelle consiste à utiliser les productions

végétales de son propre jardin pour pailler. En plus, c'est une façon de valoriser les « déchets verts » issus de son jardin.

Les tontes de gazon : une fois séchées au soleil, les tontes de gazon sont idéales pour pailler le potager. Elles se décomposent rapidement et apportent de l'azote aux plantes qui en ont particulièrement besoin au printemps. Attention, si vous étalez de l'herbe humide en couche épaisse, vous favoriserez une fermentation qui n'est pas bénéfique pour les plantes! Si vous ne pouvez attendre que l'herbe sèche, étalez-la en fines couches successives.

Les tailles d'arbres et d'arbustes : la taille des haies ou d'arbres génère souvent beaucoup de déchets. Plutôt que de vous en débarrasser, passez-les au broyeur. En fonction de la saison et des espèces, vous obtiendrez un broyat un peu différent. Si vous broyez des tailles d'arbres vous obtiendrez un broyat sec qui sera un excellent matériau de paillage et qui durera plusieurs années.

Les feuilles mortes : c'est une ressource précieuse au jardin qu'il serait dommage de gâcher en les amenant à la déchetterie. Étalez-les en automne : c'est un excellent matériau pour les massifs, les pieds d'arbres et le potager. C'est un paillis qui se décompose relativement vite mais qui enrichit le sol.

Attention : ne jamais utiliser en paillis, les résidus de plantes malades car vous risqueriez de propager la maladie à d'autres végétaux.

#### Les paillis d'origine minérale



Les paillages minéraux sont le plus souvent constitués de graviers, de galets, d'ardoises pilées ou encore de pouzzolane.

Décoratifs, ils sont très appréciés dans les petits jardins et les massifs contemporains. Ils limitent l'apparition d'adventices et gardent un peu de fraîcheur à la terre en été mais, inertes, ils ne nourrissent pas le sol comme le ferait un paillis organique.

Ils sont recommandés dans quelques cas particuliers : dans les rocailles, les jardins secs ou les jardins méditerranéens, où les plantes préfèrent les sols secs et pauvres.

#### • Les toiles de paillages

A ces 2 types de paillages, on peut également ajouter les toiles de paillages. Certaines sont biodégradables (en chanvre) d'autres non, mais ont une longue durée de vie. Elles peuvent être très pratiques sur des talus ou des massifs en pente mais sont en général peu esthétiques.

#### Adapter son paillage

Comme on a pu le voir, il existe de nombreux types de paillages, présentant chacun des avantages et des inconvénients. Le meilleur paillage est donc un paillage adapté. Pour bien le choisir, il faut prendre en comptent deux critères essentiels : les besoins des plantes et la durée de vie du paillage.

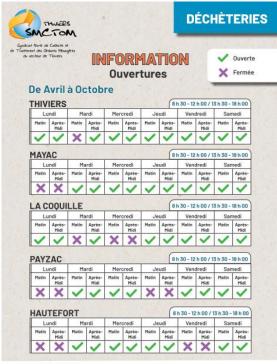
En effet, **toutes les plantes n'ont pas les mêmes besoins.** Pour les végétaux appréciant les sols humides et riches en humus, on optera pour la tonte, les feuilles mortes et autres paillages organiques. Pour les plantes de terre de bruyère qui se plaisent en sol acide, un paillis

d'écorces de pin sera parfait. A l'inverse, les plantes frugales préférant les sols secs et pauvres, et aimant la chaleur seront à leur aise avec un paillage minéral.

La durée de vie du paillage peut également renter en ligne de compte. Pour le pied des arbres et des arbustes, orientez-vous vers un paillage à forte granulométrie et à longue durée de vie comme les plaquettes de bois. Vous serez tranquilles pour plusieurs années. Pour les massifs, un paillage plus fin et plus esthétique de type paillette de lin, de miscanthus sera mieux adapté. Enfin, au potager, l'herbe sèche, les feuilles mortes sont idéales car elles nourrissent la vie du sol et se décomposent vite.

Le paillage peut se pratiquer toute l'année. Lorsque vous créez un massif ou plantez une haie, paillez immédiatement après plantation pour éviter que les herbes indésirables ne s'installent. Néanmoins, les deux périodes les plus propices au paillage sont le printemps et l'automne. Le paillage de printemps vise essentiellement à économiser les arrosages en gardant l'humidité dans le sol et à limiter le désherbage en freinant la croissance des mauvaises herbes. Il s'effectue de préférence, au mois de mai, quand la terre est déjà un peu réchauffée et n'a pas encore souffert de la sécheresse. Vous pouvez ensuite, durant l'été, compléter l'épaisseur de la couche de paillage. Le paillage d'automne se fait avant les gelées, vers le milieu de l'automne, à l'occasion par exemple du nettoyage des massifs en fin de saison. Il sert toujours à empêcher la croissance des mauvaises herbes, mais son rôle essentiel en hiver est de constituer une couche isolante protégeant les racines du froid. Il permet aussi de protéger les plantes peu rustiques. (Merci à Cédric pour son article)

#### **INFOS UTILES**



SMCTOM de THIVIERS - Les Chemins rouges - 24270 DUSSAC Tél. 05 53 52 65 16



#### Des nouvelles du Comité des Fêtes...

Vous souffrez de la solitude et de l'isolement imposé par la \*Covid-19?

Vous vous êtes ennuyé pendant ces longs mois de confinement...

Vous vous rendez compte que d'avoir des liens avec des personnes proches de chez vous a un grand intérêt ?

Être loin de ceux qu'on aime n'est pas facile à vivre et demander de l'aide sans connaître les gens est parfois difficile. Pour qu'à l'avenir vous vous sentiez moins seul(e) dans n'importe quelle situation, pour que lorsque vous croisiez un promeneur vous ne vous dites plus « ça doit être le voisin » mais pour que vous puissiez le saluer par son prénom, et peut-être même partager un café ou un bout de chemin (de randonnée) ...

#### NOUS AVONS LA SOLUTION : devenez bénévole au Comité des fêtes de Vaunac!

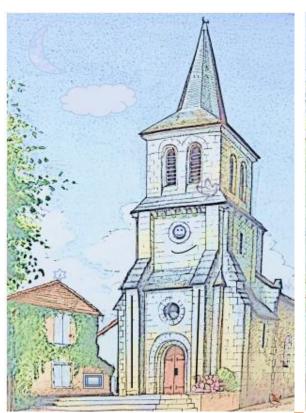
Malgré un moral pas toujours au beau fixe, comme tout un chacun en ce moment me direzvous ... le comité des fêtes s'est réuni pour réélire son conseil dans la plus stricte intimité, en respect des règles sanitaires. Malheureusement aucun nouveau bénévole ne s'est signalé. Le Bureau a donc présenté sa démission et c'est avec bravoure que ses membres assument à nouveau leur réélection. Même le président Monsieur Spencer qui aura passé un dixième de sa vie à ce poste : huit ans cette année !! a accepté cette situation sans ciller. Mais il prévient qu'on ne l'y reprendra plus.

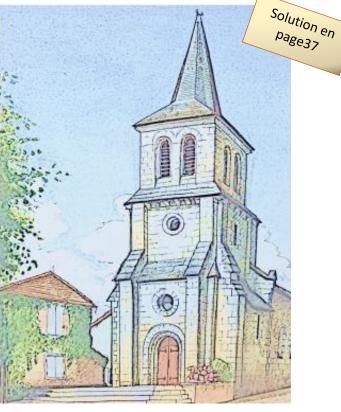
Les évènements qui rythment la vie de la commune, tels que la brocante, n'ont pas pu être organisés. Plutôt que de baisser les bras, le comité vous propose donc de tisser des liens autrement cette année et partager vos idées. Pour que les habitants de la commune retrouvent le sourire et une forme de solidarité et pour que la vie vaunacoise retrouve un rythme rejoignez-nous!



#### Et maintenant... moment détente! Jouons un peu,

11 différences se sont glissées entre les deux photos du clocher de Vaunac, à vous de les retrouver!





MOTS - Pêle-mêle : Retrouvez les noms de nos villages !

G	В	О	R	D	G	W	Е	Z	K	J	В	S	Т
R	D	R	О	U	G	Е	R	I	Е	L	N	U	R
U	G	О	S	A	L	О	R	Е	Z	A	M	L	Е
О	F	Е	F	D	K	M	L	Е	A	С	R	A	В
В	M	N	Т	Y	I	I	S	D	V	Н	N	Н	О
Е	D	N	A	L	A	L	Е	D	F	Е	Н	С	R
A	S	A	D	U	U	J	L	K	M	N	P	Т	S
P	J	В	Е	L	L	Е	V	U	Е	A	Н	I	О
Q	X	A	W	D	S	Т	R	I	Y	U	K	Т	В
A	Е	Н	D	U	A	Е	N	A	L	D	R	Е	R
О	Z	С	S	F	Т	Т	R	F	G	I	О	P	M

Rougerie
Chabanne
Petit Chalus
(Petitchalus)
Mazerolas
Bos Robert
(Bosrobert)
Bellevue
Lachenaud
Laneaud
Bourg
Chef de La
Lande
(Chefdelalande)

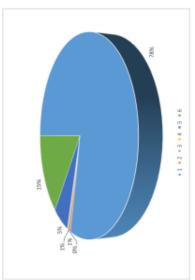
\*9 \*10 \*11 \*12 \*13 \*14

Sans tenir compte des travaux de l'aménagement foncier, cela représente 191 193,00 € de travaux sans emprunt.

Représentant l'ensemble de nos projets pour l'année 2021: aurons nous le temps de tout réaliser?

Propositions 2021	3 000,000 €	4 000,00 €		20 000,00 €	10 000,00 €		12 000,00 €		5 700,00 €	17 000,00 €	1200	5 000,000 €	5 000,00 € 12 13 14 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15		5 000,000 € 1 000,000 € 17 500,000 € 37 451,52 €	
RESTES A REALISER Pro			2 000,000 €			12 280,00 €	62 664,00 €	30 000'000 €	6 500,20 €						949 367,97 € -	949 367,97 € -
Libellé	1 Fonds de concours gendarmerie	2 Entretien batiments	3 Terrain cimetiere	4 Préau et parking	s Cimetière parking	6 Adressage	7 Voirie	» AFAFE	9 Aménagement des terrains	10 Panneaux photo		11 Plancher SDF	11 Plancher SDF 12 Cautionnement	11 Plancher SDF 12 Cautionnement 13 Emprunts	11 Plancher SDF 12 Cautionnement 13 Emprunts 14 Travaux AFAFE	11 Plancher SDF 12 Cautionnement 13 Emprunts 14 Travaux AFAFE

**INVESTISSEMENT: Dépenses** 



INVESTISSEM	INVESTISSEMENT: Recettes	
Libellé	Restes à réaliser	Propositions 2021
1 Excédent reporté		460 107,18 €
2 Subventions	14 600,00 €	3 200,00 €
3 Amortissement des subventions		3 000'000 €
4 Cautionnement		1 000,000 €
s Excédent capitalisé		31 953,47 €
Virement de la section de		
s fonctionnement		88 000'00 €
7 Travaux AFAFE des 4 communes	538 700,00€	
	553 300,00 €	587 260,65 €

Le report de 460 107,00 € comprend l'emprunt réalisé sur 3 ans pour les travaux de l'aménagement foncier en attendant l'encaissement des subventions et le remboursement de la TVA.

L'autofinancement est de 88 000,00 € provenant de la section de fonctionnement.

#### e 4 v 9 % 13723,13€ 3 700,000 € 42 000,000 € 30 000,000 € 3000000€ 5 000,000 € 3 000,000 € 88 000,000 € 27 500,000 € 17 500,000 € 260 423,13 € 7 Autres charges de gestion couran Atténuation des produits (fonds de comp) 9 amortissement des subventions Dépenses de fonctionnement to Virementà la section d'investissement Fournitures extérieures 5 Charges de personnel location et entretien Achat de fournitures « Charges financières cotisations Libellé

# 1 000,00 € 69 000,00 € 3 400,00 € 15 000,00 € 12 200,00 € 3 700,00 € 3 700,00 € 4 500,00 €

Fonds dépatementale de péréqu

3 Fonds de péréquation

2 Impôts et taxes

1 Produits des services

Dotation nationale de péréquati

Dotation et compensations
 Locations des immeubles

3 Dotations aux élus

Dotation de solidarité rurale

5 Dotation forfaitaire

Financement des investissements, comprenant le report des excédents disponibles et notre autofinancement = 88 000,000 €

Fonctionnement, entretien, contrats, fournitures = 84 200,00 €

Charges financières = 5 000,000 €

Personnel = 42 000,000 €

Recettes de fonctionnement

Attribution de compensation versée à la Communauté de communes pour la voirie principalement = 30 000,00 €

- 24 W 47 W	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
	<u> </u>
	N SE
	in id

Fiscalite = 69 000,00€

12 Résultat reporté

11 Location SDF

84323,13€

260 423,13 €

8 000,000 € 17 000,00 €

Fonds propre à la commune = 18 000,00 € Dotations Etat et département = 89 100,00 €

Nous avons autant de produits propres à la commune que de dotations.

Les élections Régionales et Départementales, initialement prévues en mars, ont été repoussées en raison de la crise sanitaire.

Après avoir consulté les maires et le conseil scientifique, le gouvernement a décidé que les électeurs seraient appelés aux urnes les 20 et 27 juin prochains.

## ÉLECTIONS RÉGIONALES DÉPARTEMENTALES 2021

#### Un Conseil Régional, pourquoi?

Le Conseil Régional gère comme son nom l'indique les affaires de la Région. Il intervient entre autres dans différents domaines tels que les lycées, les transports, le développement économique, etc...

Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans. La Nouvelle-Aquitaine comprend 85 conseillers.

#### Et le Conseil Départemental?

Le Conseil Départemental a remplacé en 2013 le Conseil Général. Les conseillers y siègent pour 6 ans également.

Les principales compétences du département sont : la gestion des routes et des déplacements, l'action sanitaire et sociale, les collèges, la culture, la sécurité incendie, etc...

#### Vote par procuration, les nouveautés :

Le vote par procuration vous permet de confier votre voix à un autre électeur.

Depuis le 17 juin 2020, cette modalité est ouverte à tous sans condition et ne nécessite plus de justificatif motivant ce choix de modalité de vote.

Depuis le 6 avril 2021, il est possible de formuler une demande de procuration de deux façons :

- Via Internet sur le site maprocuration.gouv.fr
- Via le formulaire CERFA 14952\*02

L'électeur que vous aurez désigné doit le jour du scrutin se présenter avec :

- Une pièce d'identité valide
- Soit le formulaire CERFA de vote, soit la référence d'enregistrement si la demande de procuration a été faite via Internet

Au vu de la situation sanitaire et afin que les élections se passent dans les meilleures conditions, les personnes chargées de la tenue des bureaux seront dans la mesure du possible vaccinées à la demande du gouvernement. Les membres du bureau de vote qui n'auront pas pu être vaccinés avant le scrutin devront réaliser un test PCR, antigénique ou autotest, "dans les 48 heures précédant le scrutin".

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00et se tiendront à la salle des fêtes de Vaunac.

#### MODIFICATIONS DE VOTRE FEUILLE D'IMPÔTS FONCIER 2021

Pour comprendre votre feuille d'impôts fonciers 2021 voici quelques explications :

Vous ne trouverez plus pour les impôts fonciers sur les propriétés bâties le taux du département, celui - ci est ajouté au taux de la commune.

Le taux du département était pour 2020 de 25.98%.

Le taux de la commune était pour 2020 de 13.36%.

Le nouveau taux communal pour 2021 est donc de 13.36 + 25.98 = 39.34%.

Mais cela ne signifie pas que la commune va percevoir le produit des deux sommes. C'est beaucoup plus compliqué que cela et est lié à la suppression de la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée par l'Etat. Pour compenser le montant que cette taxe représentait pour les communes, l'Etat a fusionné la part communale et la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, mais en y appliquant un coefficient correcteur.

Pour rester simple la commune percevra pour 2021 comme produit fiscal, à peu près les mêmes sommes qu'en 2020 car seules les bases sont actualisées chaque année par l'Etat.

Lors du vote du budget, le Conseil municipal n'a voté aucune augmentation de ses impôts, tant pour la taxe foncière des propriétés bâties (maison) que non bâties (les terrains).

Par contre vous constaterez que la redevance des ordures ménagères (TEOM) a quant à elle augmenté. Lors du vote du budget, le conseil syndical l'a passé, de 12.50% à 13.80% en attendant la mise en place de la redevance incitative en 2023 ou 2024.

#### LA CHASSE n'a pas besoin d'être défendu, ...

...elle a besoin d'être expliquée. (Willy Schraen président de la Fédération Nationale des Chasseurs)

La Fédération des chasseurs de la Dordogne accomplit de nombreuses missions dans le but de gérer durablement la nature et de favoriser la biodiversité, et pour l'année 2020/2021, ce sont 15.500 timbres de chasse « gros gibier » et 2435 timbres de chasse « petit gibier » qui ont été délivrés.

#### **Comptages**

De nombreux comptages sont réalisés avec l'aide de bénévoles, afin d'évaluer les populations et de permettre de gérer au mieux les populations. (Sauf année en cours, cause Covid 19)

Environ 260 sessions de comptages sont réalisées chaque année. Elles concernent le faisan, la palombe, le lièvre, le mouflon, les cervidés (cerf et chevreuil) ... Les protocoles sont différents selon les espèces comptées : comptage le long de circuit, sur des points fixes, de nuit ou de jour... A cause des conditions climatiques variables (influençant le comportement des animaux) et afin de faire des estimations de populations les plus justes possibles, des répétitions de comptages sont organisées afin de calculer une moyenne d'individus. Pour certaines espèces, les comptages sont complétés d'analyses qui permettent de mieux jauger le succès de reproduction des espèces.

#### Baguages d'oiseaux

#### Plusieurs techniciens de la FDC24 sont des bagueurs agréés.

Depuis plusieurs années, la FDC24 fait partie du réseau Bécasse\* qui permet de suivre l'évolution des populations et d'étudier le comportement de ces oiseaux migrateurs. La fédération participe également au réseau national d'observation « oiseaux de passage » \*\* en comptant et baguant les cailles des blés. Des baguages de tourterelle des bois, de palombe, de bécassine, d'alouette des champs sont aussi organisés. De plus, la FDC24 assiste d'autres organismes dans le cadre notamment du baguage de cigogne blanche.

Les baguages ont lieux à différentes périodes de l'année selon les espèces et les protocoles sont très différents : de nuit et au phare pour la bécasse, de jour avec filet pour la caille....

- \*Il réalise le suivi des populations de bécasses des bois depuis plus de 25 ans.
- \*\*Il est dédié au suivi des principales espèces d'oiseaux terrestres dont la plupart font l'objet de prélèvements par la chasse, à travers deux programmes (ACT et Flash de janvier).

#### Réintroduction d'espèces

Depuis 2017, la FDC24 agit en faveur de la perdrix rouge en favorisant les opérations de repeuplement de Perdrix la Royale, de souche sauvage. Bien différentes des lâchers de tir, ces opérations sont mises en place sur des territoires favorables (plaines cultivées avec corridors écologiques...) et font l'objet de mesures spéciales (interdiction de la chasse, régulation de prédateurs...) pour permettre la reproduction des animaux. Des suivis de populations sont réalisés grâce à des comptages et les territoires sont accompagnés dans leur démarche.

#### Gestion d'espèces

Elle concerne les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et les espèces invasives. La FDC24 participe à la formation de piégeurs agréés avec l'association départementale des piégeurs et l'OFB.

Les techniciens cynégétiques sont également référents pour la reconnaissance du vison d'Europe et participent ainsi à la gestion des espèces protégées.

#### Réseau AGRIFAUNE

La Fédération Nationale des Chasseurs, l'ONCFS (actuel OFB), la Chambre d'Agriculture et la FNSEA, ont signé en 2006 la convention <u>AGRIFAUNE</u> ayant plusieurs objectifs :

- Concilier pratiques agricoles et biodiversité en développant des partenariats entre agriculteurs et chasseurs autour d'un territoire
- Accompagner les agriculteurs dans la prise en compte de la faune sauvage en apportant une aide méthodologique et financière
- Retrouver des milieux cultivés favorables

Ainsi, en Dordogne, la FDC24 participe depuis 2008 avec un canton à l'étude (Verteillacois). Le réseau permet le financement de :

- Plantations de haies
- Suivi du plan de gestion lièvre (comptages, radiographie des pattes, analyse de cristallins)
- Suivi de la caille des blés (baguages, étude du succès de reproduction, analyse du tableau de chasse)

- Comités de pilotage
- Animation auprès de BTS Gestion et Protection de la Nature (qui interviennent aussi lors des plantations de haies)

Animation auprès des agriculteurs sur les couverts végétaux. **Restauration de corridors écologiques** 

La FDC24 intervient pour effectuer des aménagements variés : plantations de haies, débroussaillage, entretien d'écoduc, suivi d'écopont (photo)...

- Gestion de zones humides
- .
- La FDC24 est gestionnaire de zones humides, acquises grâce à la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.
- Ces sites sont des zones d'intérêt particulier (Natura 2000, ZNIEFF...).
- Veille sanitaire
- •
- La FDC24 fait partie du Réseau SAGIR de l'OFB. Il consiste en la surveillance épidémiologique de la faune sauvage. Lorsqu'un animal est trouvé mort de façon suspecte, il peut être analysé. Le réseau SAGIR permet de surveiller la progression ou la présence de certaines maladies de la faune sauvage (peste porcine, influenza aviaire...).
- Concernant la tuberculose bovine, un partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire permet un suivi plus approfondi pour connaître l'évolution de la maladie et limiter sa propagation.
- Un échantillonnage de sang, appelé Sérothèque, permet aussi de recueillir des données sur les populations d'animaux sauvages.

Pour suivre les actualités de la FDC24, n'hésitez pas à vous abonner à la page Facebook



#### SOLUTION du Jeu (page 31)

#### Solution du jeu des différences :

Dans le ciel : La lune et le nuage — Sur le toit de la maison : l'étoile — sur la façade de la maison : la fenêtre — Sur le toit du clocher : le pigeon — Dans une ouverture ronde de l'église : le smiley et en dessous le trait en forme de sourire — Sur la porte d'entrée de l'église : une poignée et de chaque côté de la porte : 2 traits noirs verticaux — A droite du clocher sur le sol : un oiseau. Vous avez trouvé bien sûr ! aussi bravo. Le but étant de vous faire passer un moment agréable.

#### Cessation d'activités commerciales

Voyageurs infatigables, Béatrice et Pierre FOUQUET sont venus poser leurs bagages à VAUNAC, accompagnés de leurs deux enfants.

Grâce à leur simplicité et leur gentillesse, ils ont su, facilement, s'intégrer dans la commune. Pierre, ancien conseiller municipal, a participé activement à la

EN ROUTE
POUR DE NOUVELLES
AVENTURES !...

commission tourisme de la communauté de communes.

L'élevage d'escargots, notamment, a permis de faire connaître VAUNAC, bien au-delà des limites du département.

Reconnus de tous, ils ont fait des « GUEZOUX », un havre de paix et de tranquillité.

Béatrice et Pierre, nous vous souhaitons de merveilleux voyages, de profiter pleinement de votre retraite et à vos successeurs de faire perdurer votre réussite.

#### ETAT CIVIL (rectification)

Oups! Un oubli s'est glissé dans l'ETAT CIVIL 2020 et on espère que cela sera le seul....



a naissance de la petite IRIS BOUDAUD née le 11 septembre 2020 à LASCOMBAS. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous félicitons donc, avec un peu de retard, les très heureux parents : la maman Eva Vacher, le papa Jeremy Boudaud sans oublier la grande sœur Louise qui du haut de ses 6 ans est très contente de savoir qu'elles seront désormais deux, pour « animer » les journées des parents et grandsparents.

"La vie, ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre à danser sous la pluie. "

Informations à retrouver sur le site « www.vaunac.fr » modifications et mises à jour toujours en cours).
Même vacciné, prenez soin de vous ! Bien cordialement M. le Maire et son équipe.